

Procès-verbal du Conseil Municipal

Réunion du 13 JUIN 2023 COMMUNE DE BRESSOLLES

L'an deux mil vingt-trois, le 13 Juin 2023 à 19 heures les membres du Conseil Municipal légalement convoqué ; se sont réunis dans la salle de la mairie de Bressolles sous la Présidence de Mme Andrée RACCURT, Maire

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

Date de la convocation : 08 juin 2023

Etaient Présents : M. Christian GOUVERNEUR, M. Bernard LAVIRE, Mme Isabelle RACCURT, M. Alain BRET, M. Jérôme LAVIRE, Mme Maria JEANNEY, Mme Anne-Laure BRUNET, Mme Carole LABLACHE, Mme Laurence FALCOZ, M. Jean-Pierre PERROT, M. Dominique RACCURT, M. Serge DELORME.

A été élue secrétaire de séance : Madame Laurence FACOZ

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel est venu présenter, en préambule de la séance, le Plan de mobilité Simplifié.

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 mai 2023.
- Budget communal : décision modificative n°1.
- Communauté de Communes de la Côtière à Montluel /avis sur le Plan de mobilité Simplifié.
- Remboursement de frais à un élu.
- Instructions d'urbanisme.
- Comptes rendus de réunions.
- Questions diverses.

2023/22 Budget communal : décision modificative n°1

Madame le Maire explique à l'assemblée délibérante que le solde d'exécution d'investissement reporté de l'exercice 2022 sur l'exercice 2023 est erroné mais ne remet pas en question l'équilibre budgétaire. À la suite d'une observation de la trésorerie il serait préférable de régulariser cette anomalie en inscrivant par décision modificative les augmentations de crédits suivantes :

- Solde d'exécution reporté + 29 034,00 €
 - Immobilisations corporelles en cours + 29 034,00 €
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote les autorisations de crédits susvisées.*

2023/23 Remboursement de frais à un élu

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux de mise en séparatif des réseaux, sous maîtrise d'ouvrage de la 3 CM, la commune a décidé de convier les entreprises, les prestataires extérieurs le personnel ... à un repas de fin de chantier. M. Alain BRET chargé de l'organisation de cette manifestation a dû faire une avance de frais. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder aux écritures comptables permettant le remboursement de 46,86 € à M. Alain BRET.

2023/24 Remboursement de frais à l'association Line.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux de mise en séparatif des réseaux, sous maîtrise d'ouvrage de la 3 CM, la commune a décidé de convier les entreprises, les prestataires extérieurs le personnel ... à un repas de fin de chantier. M. Alain BRET chargé de l'organisation de cette manifestation a sollicité l'association LINE titulaire d'une carte METRO France. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder aux écritures comptables permettant le remboursement de 17,10 € à l'association LINE.

- Communauté de Communes de la Côtière à Montluel /avis sur le Plan de mobilité Simplifié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur la stratégie du projet du Plan de mobilité Simplifié mais émet des réserves sur les potentielles contraintes financières qui pourraient être engendrées et s'interroge sur le respect des passages en propriété privée.

Instructions d'urbanisme

Comptes rendus de réunions

Questions diverses.

Début de la séance 19h00

Fin de séance 21h04